

PROJET

Renforcement de la résilience grâce à la dynamisation et
diversification agroécologiques des cultures, Gorgol –
Mauritanie

N° Registre: 14-PR1-7279

Termes de référence

EVALUATION FINALE EXTERNE

DATE : 25 mai 2018

CONTENU:

0. Titre
 1. Introduction
 2. Objet et antécédents à l'évaluation.
 3. Acteurs impliqués.
 4. Objectifs de l'évaluation.
 5. Problématique et critères d'évaluation
 6. Méthodologie et plan de travail
 7. Structure et présentation du rapport de l'évaluation
 8. Equipe d'évaluation
 9. Hypothèse de l'évaluation, droit d'auteur et publication.
 10. Délais de réalisation de l'évaluation.
 11. Budget
 12. Présentation de la proposition technique et critères de valorisation
-

0.- TITRE

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET

Renforcement de la résilience grâce à la dynamisation et diversification agroécologiques des cultures, Gorgol - Mauritanie

Code de registre: 14-PR1-7279

1.- INTRODUCTION

➤ **Promoteurs de l'intervention**

La Charte du Centre d'études rurales et de l'agriculture internationale (CERAI), de 1994, marque comme objectif de l'entité, la promotion de la coopération internationale pour le développement de la conscience sociale et de l'éducation, pour développer la souveraineté alimentaire des populations rurales dans le monde, basée sur un développement agroécologique de la production agricole, la promotion de la commercialisation associative, l'autonomisation des femmes rurales et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et à leur conservation durable grâce aux populations rurales avec lesquels nous coopérons. En Janvier 2000 CERAI est inscrite au registre des Organisations non gouvernementales de développement, démarrant ainsi sa relation professionnelle avec l'AECID, qui a été renforcée au cours des 12 dernières années.

Depuis 2009, le CERAI développe des projets en Mauritanie avec un partenaire local : l'Association Mauritanienne pour l'Auto-Développement (AMAD) en collaboration et coordination constante avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets en Mauritanie, menés selon une approche agroécologique et de renforcement de la place de la femme, appuient l'agriculture familiale et l'élevage, les réseaux de commercialisation locaux et le renforcement des organisations de producteurs.

➤ **Objet de l'évaluation**

L'objet de l'évaluation est le projet Renforcement de la résilience grâce à la dynamisation et diversification agroécologiques des cultures, Gorgol – Mauritanie, n° de registre: 14-PR1-7279, financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

➤ **Type d'évaluation**

Il s'agit d'une évaluation externe finale de projet qui devra suivre les normes de la « Guía para evaluaciones de convenios, proyectos y acciones de cooperación para el desarrollo » (version mars 2012) de l'AECID.

➤ **Justification de l'évaluation**

Selon la procédure de suivi et justification des projets d'ONG et les normes de l'AECID, il est nécessaire de réaliser une évaluation externe finale pour tous les projets ayant bénéficié d'une subvention de l'AECID, comme c'est le cas pour ce projet. Néanmoins, en plus de répondre à l'obligation de se conformer à cette règle, le CERAI considère l'évaluation des projets comme un point très important. Cette évaluation se base donc aussi sur l'intérêt propre du CERAI pour :

- Augmenter la qualité des interventions afin de répondre à la mission de l'organisation,
- Améliorer la transparence vis à vis des populations locales avec lesquelles le CERAI travaille, des autorités locales, des autorités nationales, des bailleurs et de l'organe de gestion du projet composé du CERAI et de l'AMAD
- Approfondir les connaissances de l'organisation et les partager entre les différents projets, les partenaires locaux et ainsi identifier les pratiques ayant une valeur ajoutée importante.
- Assurer la visibilité et la durabilité des améliorations introduites par le projet.

➤ **Objectifs de l'évaluation**

L'évaluation est promue par le CERAI comme un mécanisme d'amélioration de la qualité des interventions futures. L'objectif de cette évaluation est de procéder à une analyse critique de l'intervention afin de déterminer si les activités entreprises et les résultats obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet, à savoir si l'impact de ces activités dans la mise en œuvre du projet a contribué à améliorer la qualité de vie et les besoins objectifs de la population et aussi d'évaluer l'impact genre du projet sur les communautés. Un autre objectif est d'analyser, au vu des résultats de l'évaluation, la poursuite du projet, en établissant de façon précise et concrète des recommandations pour améliorer l'intervention et la stratégie du CERAI en Mauritanie.

➤ **Utilisation et attentes de l'évaluation**

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues grâce à l'évaluation seront diffusées et utilisées principalement par les techniciens de l'intervention et les responsables directs du CERAI et de l'AMAD pour l'amélioration des mécanismes de gestion des ressources et la préparation des phases suivantes de l'action en plus de les utiliser comme leçons apprises pour d'autres interventions des deux organisations.

2.- OBJET ET ANTECEDENTS DE L'ÉVALUATION

Objet de l'évaluation

Comme mentionné précédemment, l'objet de l'évaluation est le projet **Renforcement de la résilience grâce à la dynamisation et diversification agroécologiques des cultures, Gorgol - Mauritanie**, code de référence: 14-PR1-7279, financé par l'AECID.

L'intervention qui sera l'objet de l'évaluation correspond à une stratégie d'intervention de CERAI et AMAD, en développement agricole dans la région de Gorgol (Mauritanie).

Ce projet est en accord avec le Plan Stratégique du CERAI et contribue à l'atteinte de sa mission, vision et valeurs comme le montrent la formulation des objectifs :

Objectif général :

Contribuer à l'amélioration de la résilience des communautés paysannes de la vallée du fleuve Sénégal.

Objectif spécifique:

Dynamiser et diversifier les cultures pluviales dans 5 villages de Gorgol.

Résultats attendus:

R1.- Les cinq (5) villages appuyés par le projet améliorent la disponibilité des ressources agricoles locales nécessaires à la culture de céréales et légumineuses sur les terres de walo et djeri.

R2- Vingt (20) producteurs pilotes améliorent la production des cultures sèches en appliquant des techniques innovantes agro écologiques.

R3- Les productrices valorisent les légumineuses récoltées et diversifient les cultures de walo et djeri (poulaillers, autres cultures sèches) améliorant ainsi le régime alimentaire et générant des revenus.

R4- Suivi du projet avec gestion orientée à l'atteinte des résultats.

Activités

- **Pour le résultat 1:**

R1A1- Faciliter l'accès à des semences adaptées

R1A2- Diminuer les pertes dues à la divagation animale

R1A3- Diminuer les pertes dues aux attaques de granivores

R1A4- Informer/sensibiliser sur procédure d'accès durable à la terre

R1A5- Faciliter la mise en culture des terres de walo et djeri par l'introduction de mécanisation légères et la valorisation de la traction animale.

- **Pour le résultat 2:**

R2A1- Diagnostic initial des systèmes de cultures de cultures sèches (céréales et légumineuse) et de la dégradation des sols.

R2A2- Elaboration participative d'un dispositif expérimental qui permet de suivre et évaluer les innovations proposées.

R2A3- Mise en place, suivi et analyse d'essais en milieu paysan avec 20 producteurs pilotes.

R2A4- Réalisation d'un voyage d'échange d'expérience avec 20 producteurs pilotes.

R2A5- Formation sur les techniques agro écologiques des cultures sèches.

- **Pour le résultat 3:**

R3A1- Les agricultrices diversifient les parcelles céréalières à travers d'autres cultures tolérantes à la sécheresse : pastèques, gombo, oseille de guinée, arachide.

R3A2- Les femmes intègrent des poulaillers familiaux aux parcelles cultivées.

R3A3- Promotion de l'agroforesterie comme source de diversification agricole et protection des cultures.

R3A4- Diminuer les pertes post récolte des grains stockés à travers des sensibilisations et des sacs triples couches.

- **Pour le résultat 4:**

R4A1- Atelier début et fin projet

R4A2- Organisation des comités ruraux dans chaque village

R4A3- Enquêtes de base et suivi indicateurs

R4A4- Suivi général

Date de démarrage et fin du projet:

Démarrage : 01/06/2015

Fin : 28/02/18

Durée : 33 mois

Budget :

Budget total: 258.065 € dont

- **Subvention de l'AECID:** 225.793 €

- **Apport de l'ONGD :** 30.264 €

- **Apport des partenaires / bénéficiaires:** 2.008 €

Contexte de l'intervention:

Bien que la Mauritanie ait adhéré à la plupart des déclarations des droits de l'homme, environ 30 % de la population souffre de la faim, 42% de la malnutrition (PAM, 2010) desquels 75% vivent dans les zones rurales. Cette situation est aggravée par un contexte général de pauvreté (classé 155 HDI PNUD 2013), de corruption politique et de discrimination raciale. La Mauritanie est le pays du Sahel le plus touché par la sécheresse et la désertification, à cause des conditions extrêmes aggravées par le changement climatique et un manque de planification agricole.

Les causes de la faim sont entre autres liées à un manque d'accès à la nourriture. Aux fortes sécheresses et attaques d'insectes récurrentes s'ajoutent les causes structurelles. La Mauritanie ne produit que 30 % de la nourriture consommée, exploite seulement 20% des terres potentiellement

arables et irrigue 31% des terres irrigables de la Vallée du fleuve Sénégal où se concentre un tiers de la population. 50 % de la population dépend du secteur agro-pastoral, qui représente 30% du PIB et pourtant 70% des produits à base de céréales sont importés (CFSVA -PAM 2006; SAVE). Ces questions ont de graves conséquences pour la sécurité alimentaire, et la Mauritanie c'est aussi un des pays les plus vulnérables au changement climatique et à d'autres risques environnementaux et socio-économiques.

Malgré le potentiel agricole de la Wilaya du Gorgol, les familles sont confrontées à l'insécurité alimentaire en raison de la production alimentaire insuffisante pour l'autoconsommation et les maigres revenus de la vente des surplus agricoles. Les céréales et les légumineuses des cultures sèches sont la base de l'alimentation, de sorte qu'améliorer la production de manière durable est un défi complexe, mais primordial, pour maintenir les populations dans la région et comme sortie du cercle vicieux de crises répétées / aide d'urgence.

La majorité des agriculteurs produisent pour l'autoconsommation et n'arrivent pas à couvrir les besoins basiques de la famille. Les revenus économiques proviennent principalement de travaux journaliers ou des transferts d'argent de l'immigration.

L'agriculture est une activité traditionnelle dans cette région et on la trouve particulièrement concentrée à l'Est et Sud Est, au long de la rivière Sénégal. Elle dépend fortement de la pluviométrie et est pratiquée principalement dans les dieri (plaines inondables près de la rivière) où on cultive, pendant la saison des pluies, (juin à septembre) principalement des céréales locales (sorgho et maïs), diverses légumineuses (niébé) et pastèque.

Le système d'élevage extensif et de transhumance n'a pas favorisé l'expansion de l'agriculture fourragère dans tout son potentiel. La diversification des cultures fourragères pour compléter l'alimentation animale pendant la saison sèche à travers le fourrage local et le grain peut signifier une alternative au bétail transhumant.

Au niveau des conseils municipaux, la présence des femmes est très faible. Les femmes s'occupent des jardins et de l'élevage destiné à l'autoconsommation, en plus des tâches domestiques. Leur rôle est d'autant plus important que l'exode rural des hommes augmente.

Enfin, il faut noter que les producteurs familiaux ont été défavorisés par le manque d'une politique agraire clairement définie à moyen et long terme ainsi que par des aspects socio-économiques.

Population cible de l'intervention:

Les bénéficiaires directs, les titulaires de droits sont les agriculteurs et les éleveurs des villes de M'Biden, Dar el avia et Wouro Yallabé dans la commune de Ganki; Woloum Néré dans la Commune de Néré Walo et Téchane dans la Commune de Djéol de la Région du Gorgol. Le groupe cible appartient à 75% au groupe ethnique peul et à 25% au groupe ethnique Haratin. Le 61% de la population est vulnérable et très vulnérable, avec des moyens d'existence précaires et avec des risques environnementaux, sociaux et économiques. Il convient de préciser que les 200 bénéficiaires directs (150 hommes et 50 femmes), de 150 familles ont accès aux différents appuis du projet: disponibilité de ressources agraires locales, des techniques innovantes agroécologiques, appui en la diversification des cultures.

Les détenteurs de responsabilités jouent également un rôle d'acteurs entre les détenteurs de droits et d'obligations. Un comité rural est constitué dans chaque ville d'au moins deux femmes et trois hommes.

Les bénéficiaires indirects du projet sont les habitants des localités qui profitent de l'augmentation de la disponibilité des cultures pluviales, ainsi que la connaissance des expériences des participants directs du projet, ce qui peut les animer à travailler dans le même sens.

Partenaire local du projet:

AMAD est inscrite au registre des associations de la Mauritanie depuis 1999 (Récépissé 621 / MIPT), et a pour but de promouvoir le développement socio-économique et culturel de la population rurale

mauritanienne par le soutien aux petits producteurs dans les régions de la Vallée du fleuve Sénégal, dans les domaines de la sécurité alimentaire et le développement rural. Elle a participé en tant que partenaire à un premier projet AECID - Oxfam (06- CO1- 059) et lancé la deuxième phase de l'auto-réduction de la pauvreté en Mauritanie à travers le renforcement de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation (10 -C01 - 100). Avec Civesmundi à Gorgol elle a achevé la première phase du projet « Améliorer la sécurité alimentaire par l'augmentation des terres arables et le développement de l'irrigation de petites surfaces et démarrage d'un agro commerce (09- PR1 -758 et 11 0412- PR1,12-PR1-0085). Avec le GRDR elle a collaboré à l'expérience valorisation de la patate douce dans le Gorgol (ICSE - Fondation de France). Elle a été partenaire de deux projets de l'UE d'initiatives locales de développement dans la commune Ganki et avec Temnya d'un projet de développement local de la commune Birome Ould.

3.- ACTEURS IMPLIQUES

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer :

1) CONTACTS CLES

- Directions générales des organisations impliquées dans l'exécution du projet : partenaire locale et ONG
- Responsables de l'exécution du projet
- Responsable de développement rurale du Bureau Technique de l'AECID à Nouakchott
- Responsables des politiques de coopération de l'administration publique partenaire, Direction de l'Agriculture
 - Autorités locales
 - Délégation Régionale du Ministère d'Agriculture de Gorgol
 - Délégation Régionale du Ministère d'Elevage de Gorgol
- Bénéficiaires participants au projet:
 - Producteurs et productrices
 - Producteurs pilotes
 - Familles de producteurs/trices
 - Les participants aux formations
 - Consommateurs des produits agricoles des bénéficiaires du projet
- Représentants d'autres institutions et ONGs travaillant dans la même zone, ou dans le même secteur
- Notables et maires des lieux d'intervention, surtout dans les 5 villages d'intervention principale.
- Responsables des formations et des études

2) UNITE DE GESTION DE L'EVALUATION

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et au même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdRs, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont :

CERAI: gestionnaires, directeur projet et coordinateur expatrié du projet
AMAD: directeur et chef de projet.

3) COMITÉ DE SUIVI DE L'EVALUACIÓN:

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes:

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entrevues clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres technique de collecte d'information
- Surveiller de la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondant à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes d'intérêt.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :

Pour le **CERAI:**

1. Directrice du projet
2. Coordinateur expatrié

Pour **AMAD:**

1. Directeur de l'AMAD
2. Chef de projet

Pour l'**AECID:**

1. Responsable du développement rural de la Oficina Técnica de Cooperación de l'AECID en Mauritanie.

4. PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par l'AECID et répondra aux conditions suivantes :

Institutionnelle et réglementaires: Les organisations impliquées sont le bailleur (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le développement –AECID-), l'organisation bénéficiaire de la subvention (CERAI) et partenaire local (AMAD).

Géographique: la zone d'intervention comprend 5 villages des Communes de Nere Walo (Woloum Nere), Ganki (M'biden, Wouro Yallalbe, Dar el Avia) et Djewol (Techane), dans la région du Gorgol, Mauritanie.

Secteurs:

Les secteurs CAD auxquels se réfère le projet sont :

- 31130 Terres cultivables
- 31161 Production alimentaire agricole
- 31165 Développement agricole alternatif
- 31166 Vulgarisation agricole
- 31192 Protection cultures et récoltes et lutte contre les plagés

Période: l'évaluation correspond à la période comprise entre le 1 juin 2015 et le 28 février 2018, c'est à dire 33 mois d'intervention.

5.- QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION

5.1.- Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adoptés par l'AECID:

Critères principaux:

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires:

- Cohérence
- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- La capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversales:

- Approche de genre dans le développement
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques
- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs environnementaux

Les critères énumérés ci-dessus définis dans le Manuel de gestion d'évaluations de la coopération espagnole¹.

5.2. Questions de l'évaluation:

Les questions qui suivent se proposent comme une première approximation des niveaux d'analyse qui sont attendus de l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être effectuée en tenant compte des critères et des normes mentionnées ci-dessus.

Critère	Questions
Efficacité	<ul style="list-style-type: none">* Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats?* Les indicateurs de résultats sont-ils bien définis ?* Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ?* Les résultats escomptés ont-ils été atteints?
Efficience	<ul style="list-style-type: none">* Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières a-t-elle été efficace dans l'obtention des résultats?

¹ Version électronique du document en
<http://www.aecid.es/galerias/programas/Vita/descargas/Manualdegestiondeevaluaciones.pdf>

	<ul style="list-style-type: none"> * Dans quelle mesure les périodes prévues et les ressources humaines étaient adaptées à l'atteinte des résultats ? * Des indicateurs appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions?
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> * Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP) 2016? * Le projet est en phase avec les priorités et les besoins du groupe cible et la contrepartie? * Le projet est en phase avec la vision/mission du CERAI (en particulier agro écologie, développement rural durable, genre...)? * L'intervention est complémentaire d'autres stratégies ou programmes d'intervention sur le même territoire? * La thématique du genre est adaptée au contexte local? * Est-ce que des problèmes non couverts par la mise en œuvre du projet ont été identifiés? Quelles actions ont été développées pour répondre à ceux-ci?
Impact	<ul style="list-style-type: none"> * Dans quelle mesure les actions de l'intervention ont atteint tous les groupes cibles? * Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation? * L'intervention a-t-elle agité en faveur de la souveraineté alimentaire? * Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?
Viabilité	<ul style="list-style-type: none"> * Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ? * Les exploitations familiales sont économiquement viables ? Sont-elles en mesure de générer les ressources nécessaires pour maintenir les activités? En années de sécheresse - de pluviométrie habituelle ? * Est-ce que le collectif cible aux capacités de gestion économique pour donner une continuité aux résultats du projet une fois qu'il sera terminé ? * Quels facteurs jouent sur la durabilité: les priorités politiques, des facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux ?* Le projet a favorisé un processus techniquement approprié? Le groupe cible s'est-il approprié de la technologie apportée ?

Plus particulièrement, l'évaluateur appréciera les résultats de la production de céréales et légumineuses, avec l'application des techniques agroécologiques, ainsi que la diversification des cultures de walo et djeri (poulaillers, autres cultures sèches) et l'amélioration du régime alimentaire des familles. Quelques questions comme exemple:

- Quelles sont les techniques agroécologiques utilisées ? Par combien de personnes ?
- Quelle est la plus-value de ces techniques, à quelle point sont-elles maîtrisées par les producteurs et comment les apprécient-ils ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qu'elles posent ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, en comparaison à ce qui se faisait antérieurement ou se pratique par d'autres producteurs voisins ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de bénéfices pour les femmes ?
- Quels sont les résultats en termes de continuité dans les cultures traditionnelles?
- Quels effets ont les techniques agroécologiques sur d'autres aspects tels que la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, ...
- Quelle est la qualité et l'efficacité de l'appui aux agriculteurs leaders ?

La dimension genre doit être intégrée dans cette analyse (quelle différence entre les hommes et les femmes).

6.- METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation suivra une **approche participative**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels toute en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges et groupes ethniques sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe et l'AMAD et du CERAI Mauritanie et de leurs politiques et objectif respectives ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. De plus, l'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (CERAI et AMAD) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées:

- Examen et analyse des documents liés au projet: partenariats entre les ONG et l'AECID, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés ? avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

L'évaluation durera au maximum d'un mois et demi, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée).

1. Étude préalable (7 jours)

Analyse de tous les documents afin de s'appropriier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Nouakchott ou Kaédi avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaitre de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par le CERAI.

A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail de terrain, c'est à dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

2. Le travail de terrain (minimum 18 jours)

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 « Portée de l'évaluation » et 5 « Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu à Nouakchott (OTC, siège de l'AMAD, d'autres ONGD) et surtout dans les communes d'intervention de la région de Gorgol. Le travail à Nouakchott ne pourra pas dépasser deux jours.

Au cours du travail de terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du CERAI et AMAD en Mauritanie. Il aura un soutien logistique de l'AMAD pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée l'avant dernier jour afin de :

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

3. Elaboration Rapport préliminaire et final (20 jours).

L'élaboration des rapports s'organiserait comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet en Mauritanie et l'Espagne (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par le CERAI (3 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI (4 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITE	MOIS 1	MOIS 2
PHASE DE PREPARATION (7 jours)		
Revue de la documentation disponible		
Entretien avec les responsables du projet		
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien		
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par CERAI		
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires		

PHASE DE TERRAIN (18 jours)						
Visites à la zone d'intervention						
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés						
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres						
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel Cerai Mauritanie						
PHASE DE REDACTION DE RAPPORT (20 jours)						
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté. Remise de la première version du rapport –13 jours						
Révision de la première version du rapport – 3 jours						
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires de CERAI – 4 jours						

Produits attendus:

- 1. Première version du rapport** : devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. Le CERAI fera les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.
- 2. Rapport final.** Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.
- 3. Présentation des rapports finaux** : deux présentations de résultats seront menées aux dates spécifiées.

Il est attendu des évaluateurs de:

- Procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.
- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain des réunions devront être planifiées et organisées sur la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMACION

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :

Document	Localisation
Accords de collaboration ONG – AMAD	CERAI
Document de formulation, reformulation y annexes	CERAI
Communications officielles avec l'AECID	CERAI
Données de base	CERAI
Rapport de suivi annuel du projet	CERAI
Première version du rapport finale du projet	CERAI
Mémoires et registres	CERAI
Documents générés	CERAI

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Evaluation de la coopération Espagnole et la norme et législation de la AECID qui sont, en ce qui concerne ce projet :

- Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones, y RD 887/2006, de 21 de julio.
- Orden AECID/1303/2005, de 27 de abril, qui règle normes relatives aux subventions remises à des organisations non gouvernementales de développement, pour la réalisation d'intervention dans le domaine de la coopération internationale au développement.
- Resolución del 24 de marzo de 2009 de la Presidencia de l'Agencia Española de Cooperación Internacional, sur les normes de suivi et justification de projets et programmes d'ONGD.

7. STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EVALUATION

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'examen des évaluations de cette institution.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira trois exemplaires de la version finale du rapport final (ainsi que 3 CD avec le document électronique.)

RAPPORT FINAL (Modèle indicatif)

0. Résumé

1. Introduction

- Antécédents et objet de l'évaluation.
- Questions principales et critères d'évaluation.

2. Description résumée de l'intervention évaluée

3. Méthodologie utilisée

- Méthodologie et techniques utilisées
- Conditions et limites de l'étude.

4. Analyse de l'information collectée.

5. Conclusions de l'évaluation en relation avec les critères d'évaluation retenus.

6. Leçons apprises qui ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre de'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.

7. Les recommandations dérivées de l'évaluation : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

8. Annexes:

- Les TdR.
- Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
- Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte d el'information
- Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaires.
- Entretiens: liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,
- Enquêtes: modèles, données brutes et analyse statistiques

- Ateliers participatifs: rapport et produits obtenus
- Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,
- Fiche résumée de l'évaluation, modèle CAD.

8. EQUIPE D'EVALUATION

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec une expérience en planification, gestion et évaluation de projets de coopération au développement, de préférence un ingénieur agronome, expert en développement rural en Afrique, et un traducteur interprète parlant couramment les langues locales (hassanya, pulaar) si nécessaire. Les dépenses liées au traducteur seront incluses dans le budget de l'évaluation. Le CERAI aidera seulement à identifier un traducteur si nécessaire.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte du Sahel et le Maghreb et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de l'AECID pour la réalisation de l'évaluation, l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire, c'est à dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant, les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

Un comité de suivi de l'évaluation sera organisé comprenant:

- Coordinatrice du projet : Arantxa Garcia
- Coopérant CERAI Mauritanie : Abdoulaye Abou Bâ

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi- structurés.

9.-PREMISSES DE L'EVALUATION ET PUBLICATION

9.1. Permisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisées pour la justification de la non atteinte des résultats établis par le CERAI dans les TdRs.

- **Reconnaissance de l'information.** C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.
- **Remise des rapports.** - En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à les irrégularités soient corrigées.

9.2.- Droit d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et le partenaire local (AMAD), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

10.-DELAIS POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit :

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 45 jours au total après la signature du contrat :

- **Démarrage 01 juillet 2018 et finalisation 15 aout 2018**, avec la remise des résultats finaux (les dates peuvent être adaptées en fonction de la proposition de l'évaluateur).
- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent soumettre dans les 7 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par le CERAI. Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, entretiens avec des informateurs clés, groupes de discussion, etc.

Après le travail de terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté au CERAI dans les 16 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire locale pour l'incorporation de commentaire.

Une fois reçus les commentaires du CERAI et de son partenaire local, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (3 copies papier et une électronique).

11- BUDGET

L'évaluation a un budget de 10.500 euros (y compris la TVA et les impôts directs), qui couvre les frais de l'équipe d'évaluation, traducteur mauritanien, les transferts, le transport interne, chambre et pension et d'autres frais encourus par les experts dans la conduite de l'évaluation.

Un premier versement de 50% du budget à la présentation et à l'approbation de la méthodologie proposée sera fait et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par le CERAI.

Les paiements seront effectués par virement bancaire et dans les deux cas seront fonction des services rendus.

12.- PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES DE VALORISATION

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes :

- Première page sur laquelle doit apparaître : Nom de l'entreprise ou de l'expert, Titre de l'évaluation et numéro de registre du projet.
- Contact de l'entreprise ou de l'expert individuel
- Offre technique comprenant:
 - CV détaillé de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
 - Méthodologie proposée
 - Proposition d'une matrice d'évaluation
 - Plan de travail
 - Estimation du budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les coûts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

Les points suivants seront valorisés:

- Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multi disciplinaire
- Méthodologie innovante et participative
- Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives
- Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs
- Expérience de l'évaluateur en évaluation de projets de coopération et développement agricole
- Capacités techniques de l'équipe d'évaluateurs
- Prise en compte de l'aspect genre

Critères d'évaluation de l'offre

CRITERES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle	40%	Expérience en programmes de sécurité alimentaire	30 %
		Expérience en projets de cultures vivrières agroécologiques	30%
		Expérience en évaluation au Sahel	40 %
Profil de l'expert ou de l'équipe d'évaluation	20%	Connaissance du contexte de la zone	20%
		Formation en coopération au développement et évaluation de projet	40%

CRITERES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
		Formation et/ou connaissance en agronomie et agro écologie Diplôme d'ingénieur agronome ou équivalent	40%
Qualité et valeur technique de la proposition	40%	Rigueur dans le choix des techniques d'évaluation et leur mise en pratique	40%
		Utilisation de l'évaluation de processus et d'autres éléments structurels qui complètent les analyses par résultats.	30%
		Valeur ajoutée des résultats attendus de l'évaluation, en particulier le genre, la souveraineté alimentaire et l'agro écologie.	30%

Lieu et délais de présentation de l'offre:

Les offres devront être envoyées en indiquant dans le sujet du message : **O.E AECID 14-PR1-7279** aux adresses électroniques suivantes :

abuabdoulaye.ba@cerai.org, rosalia.riambau@cerai.org, arantxa.garcia@cerai.org

Date limite de présentation de l'offre : 10 juin 2018